
PROCÈS-VERBAL DE LA 3^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS TENUE LE JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015 À L'HÔPITAL DE GRANBY

Présences :	Pierre Cossette Gerald Cutting André Forest Diane Gingras Frédéric Grondin Rachel Hunting Michel Kinumbe Elungu Patrice Lamarre Pauline Lefebvre Denis Marceau Micheline Richer Martin Robert Serge Therrien Raymonde Vaillancourt Pierrette Grenier Jacques Fortier Patricia Gauthier	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Membre observateur Président Présidente-directrice générale et secrétaire
Absences motivées :	Luce Samoisette Mathieu Touchette	Administrateur Administrateur
Invités :	Denis Beaulieu Pierre-Albert Coubat Carol Fillion Olivier Lemieux-Girard Gilles Michaud Bruno Petrucci Stéphane Tremblay Johanne Turgeon	Commissaire aux plaintes et à la qualité des services Directeur des ressources financières et de la logistique Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation Adjoint à la PDG et affaires publiques Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques Directeur de la qualité de l'évaluation, de la performance et de l'éthique Directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée Présidente-directrice générale adjointe

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance est présidée par **M. Jacques Fortier**, qui souhaite la bienvenue à tous à cette troisième assemblée du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 16 h.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION : CA 264 – 2015-12-17
Relative à l'adoption de l'ordre du jour du 17 décembre 2015

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- 1. Ouverture de la séance et constatation des présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Questions du public**
- 4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la Séance ordinaire du 26 novembre 2015**
- 5. Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**
- 6. Agenda de consentement**
 - 6.1 Affaires cliniques**
 - 6.1.1 Recommandations de l'exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 6.1.1.1 Désignation des médecins examinateurs de l'Exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 6.1.1.2 Effectif des médecins, dentistes et pharmaciens pratiquant au CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 6.1.2 Modification au registre à la RAMQ des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 6.1.3 Règlement de régie interne du conseil des infirmiers et des infirmières
 - 6.1.4 Nomination d'un représentant du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au conseil d'administration du Centre de communication santé Estrie (CCSE)
 - 6.2 Affaires administratives**
 - 6.2.1 Addenda aux Codes d'éthiques des installations du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 6.2.2 Contrat maître d'entretien avec la société Philips
 - 6.3 Affaires universitaires**

Aucun point
- 7. Points de discussion**
 - 7.1 Portrait de la main-d'œuvre du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 7.2 Résultats financiers après 8 périodes
 - 7.3 Tableau de bord après 7 périodes
 - 7.4 État de situation du CIUSSS de l'Estrie – CHUS en regard de la Planification stratégique 2015-2020 du MSSS
- 8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**
 - 8.1 Comité régional des services pharmaceutiques (CRSP) – Présentation de la structure et des enjeux
 - 8.2 Comité des usagers et des comités internes (CUCI) - Présentation de la structure et des enjeux
 - 8.3 Comité d'accès en langue anglaise
- 9. Points d'information et d'échanges**
 - 9.1 Dépôt de la planification des ordres du jour du conseil d'administration 2015-2016
 - 9.2 État de situation en lien avec l'arrivée des réfugiés syriens
- 10. Huis clos**
 - 10.1 Échange avec le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
 - 10.2 Nominations de cadres supérieurs
 - 10.3 Situation concernant un médecin
 - 10.4 Évaluation de la rencontre et retour sur la dernière évaluation
- 11. Clôture de la séance**

3.0 Questions du public

Une intervention est faite par un médecin qui souhaite avoir un état de situation quant au projet Centre Mère-enfant et des soins intensifs de l'installation de Granby.

Le président et la présidente-directrice générale adressent la question soumise. Dans un premier temps, elle confirme la pertinence du projet. Cependant, ce projet est encore en phase préliminaire et une révision de l'analyse des besoins est nécessaire avant d'aller plus loin. Le dossier devra par la suite être présenté et discuté avec le ministère et un montage financier est à compléter. Ils précisent également que ce projet est distinct de celui du Mère-enfant du CHUS-Hôpital Fleurimont qui est déjà inscrit au Programme québécois des infrastructures (PQI). La réalisation de l'un n'empêche pas la réalisation de l'autre. Ils sont des projets complémentaires. Le président ajoute que la visite d'aujourd'hui a pu permettre aux membres du conseil d'administration d'apprécier la pertinence du besoin.

De plus, un autre médecin demande des précisions à propos des enveloppes budgétaires pour les achats d'équipement. La présidente-directrice générale indique que les projets déjà priorisés se réalisent en 2015-2016, mais les priorités 2016-2017 s'arrimeront autrement, et ce, en tenant compte des besoins de chaque direction pour l'ensemble du territoire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

La présidente-directrice générale profite de cette tribune pour annoncer les tournées de direction qui sont prévues en janvier 2016 et qui auront comme thématique la trajectoire des personnes âgées et les soins de longue durée.

4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2015

Des modifications sont soulignées quant aux présences et absences :

- Monsieur Bruno Petrucci doit être inscrit comme absent;
- Les noms de Dr Jean-François Trudel et de M. Murray McDonald doivent être retirés puisqu'ils étaient invités à la rencontre précédente;
- Le titre de M. Sylvain Bernier doit être corrigé pour : directeur administratif de la recherche.

RÉSOLUTION : CA 265 – 2015-12-17

Relative à l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2015

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal modifié.

Suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2015

Point 6.1.3 Politique sur les soins de fin de vie

L'uniformisation des titres au masculin a été réalisée et la notion d'échéance du mandat des comités des usagers en 2017 a été retirée. La version finale a été transmise à la direction concernée pour diffusion.

6.1.4 Ralentissement des activités pendant la période des Fêtes 2015

L'information concernant les installations du CIUSSS de l'Estrie – CHUS a été transmise au MSSS.

6.2.6 Centre jeunesse de l'Estrie – Vente d'un terrain à la Ville de Sherbrooke

Le contrat a été signé avec le notaire.

6.2.7 Centre jeunesse de l'Estrie – Achat d'un terrain adjacent au 594, boul. Queen-Victoria, à la Ville de Sherbrooke

Le contrat a été signé avec le notaire.

7.2 Composition des comités du conseil d'administration

La présidente-directrice générale rappelle aux membres qu'ils ont reçu un calendrier indiquant les dates de rencontres de chacun des comités du conseil d'administration, et ce, jusqu'en juin 2016. Pour la plupart, les premières rencontres ont déjà été fixées et l'heure et la date y sont inscrites.

Les directeurs responsables de chacun des comités convoqueront leurs membres pour assister à la première rencontre qui aura pour objectif de :

- Procéder au choix du(de la) président(e) du comité;
- Convenir avec les membres des dates et des heures de rencontres;
- Réviser le mandat du comité et y apporter des ajustements, le cas échéant;
- Réviser les règles de fonctionnement du comité et les ajuster, le cas échéant.

Selon les différents comités, si une seule rencontre est planifiée avant la retraite du conseil d'administration du 7 avril, les objectifs et les priorités du comité devront être identifiés à la première rencontre, et ce, pour la période s'échelonnant du 1er janvier 2016 au 30 juin 2017.

En ce qui concerne la composition du Comité de vérification, le nouveau projet type de Règlement de régie interne reçu du MSSS stipule que cette instance doit être composée de cinq membres. À la séance ordinaire du 4 février prochain, sa composition fera l'objet d'une présentation pour adoption. Les membres sont donc invités à faire part de leur intérêt à y siéger par courrier électronique, au président ou à la présidente-directrice générale, au plus tard le 21 janvier 2016. Le président est prêt à devenir membre et il resterait une autre personne à nommer.

De plus, le Comité de gouvernance et d'éthique aura sa première rencontre en janvier et lors de cette rencontre, le nouveau Règlement de régie interne sera révisé pour présentation et adoption au conseil d'administration.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale, pour la période du 27 novembre au 16 décembre 2015, a été transmis aux membres. La présidente-directrice générale et le président partagent les différentes activités ayant eu lieu.

Aussi, elle fait part du Forum des gestionnaires qui a réuni près de 450 cadres du CIUSSS de l'Estrie – CHUS le jeudi 10 décembre dernier. Ce premier rassemblement en présence a été très apprécié.

6.0 Agenda de consentement

6.1 Affaires cliniques

Le président invite Dr Stéphane Tremblay, directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée, à donner de plus amples informations, au besoin, pour les points découlant des affaires cliniques.

6.1.1 Recommandations de l'exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

6.1.1.1 Désignation des médecins examinateurs de l'Exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Après échanges, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 266 – 2015-12-17

Relative à la désignation des médecins examinateurs de l'Exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

ATTENDU :

- Que le conseil d'administration a la responsabilité de nommer un médecin examinateur pour chaque établissement de santé et de services sociaux;

- Que la loi permet de nommer jusqu'à un médecin examinateur par installation de l'établissement;
- L'intérêt manifesté par les médecins à exercer le rôle de médecin examinateur;
- L'analyse effectuée par le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;
- La recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RECONDUIRE :

- Dr Henry Haddad
- Dre Donna Cherniak
- Dr Bernard Rousseau
- Dr Michel Lemay
- Dr Jean-Pierre Jacquemin
- Dr Jan Spacek
- Dr Bernard Contré

À titre de médecins examinateurs pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

6.1.1.2 Effectif des médecins, dentistes et pharmaciens pratiquant au CIUSSS de l'Estrie-CHUS

Il est précisé qu'il serait à propos de réitérer aux médecins, lors du renouvellement de leurs privilèges, l'importance d'actualiser leur rôle en cohérence avec les valeurs d'engagement, d'adaptabilité et d'humanisme prônées par l'établissement.

Après échanges, il est convenu de prendre une résolution à cet effet.

RÉSOLUTION : CA 457 – 2015-12-17

Relative aux attendus quant au rôle des médecins pratiquant au CIUSSS de l'Estrie - CHUS

ATTENDU :

- L'adhésion du conseil d'administration aux valeurs d'engagement, d'humanisme et d'adaptabilité de l'établissement;
- La déclaration d'ouverture adoptée par les membres du conseil d'administration;
- La préoccupation du conseil d'administration de promouvoir une vision globale de la santé et du bien-être, fondée sur l'empathie et le respect de la personne dans toutes ses dimensions;
- Le rôle des médecins pratiquant dans un établissement de santé et de services sociaux;
- La pertinence que le rôle des médecins soit en cohérence avec les valeurs de l'établissement;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER :

La direction pour qu'elle réitère auprès des médecins l'importance d'actualiser leur rôle en cohérence avec les valeurs d'engagement, d'adaptabilité et surtout d'humanisme.

RÉSOLUTION : CA de 267 à 449 – 2015-12-17

Relative à l'effectif des médecins, dentistes et pharmaciens pratiquant au CIUSSS de l'Estrie-CHUS

Après échanges, les résolutions portant les numéros **267 à 449 – 2015-12-17** sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

6.1.2 Modification au registre à la RAMQ des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Après échanges, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 450 – 2015-12-17

Relative à la modification au registre à la RAMQ des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie - CHUS

ATTENDU :

- Que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer des personnes autorisées afin d'attester de l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
- La création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
- Que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser les signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé (formulaire 1907) », document exigé par la RAMQ;
- La recommandation de la directrice des services professionnels;
- La responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER :

Les personnes suivantes à attester, pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, **installation du Centre de réadaptation de l'Estrie (CRE)**, de l'exactitude des demandes de paiement établies par la RAMQ pour des services rendus par les médecins, les optométristes et les dentistes :

- Mario Morand, directeur des programmes déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique;
- Christian Gauthier, directeur adjoint DI-TSA et DP;
- Chantal Richer, coordonnatrice DI-TSA et DP.

D'AJOUTER :

Les personnes citées ci-dessous au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS / **installation du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke :**

- Dre Caroline Lecomte du Service des soins palliatifs;
- Dr Jean Verreault du Département radiobiologie, Service de médecine nucléaire.

6.1.3 Règlement de régie interne du conseil des infirmiers et des infirmières (CII)

La présidente-directrice générale fait état des détails liés au Règlement de régie interne du CII.

Après échanges, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 451- 2015-12-17

Relative au Règlement de régie interne du conseil des infirmiers et des infirmières (CII)

- ATTENDU QUE:**
- La réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux découlant de l'entrée en vigueur du projet de loi 10 au 1^{er} avril 2015;
 - Il est nécessaire de mettre en place un CII afin d'assumer les responsabilités légales prévues par la Loi;
 - Le conseil des infirmières et infirmiers peut adopter des règlements concernant sa régie interne;
 - Le ministère de la santé et des services sociaux du Québec (MSSS) a élaboré, en fonction des meilleures pratiques et en fonction des nouveaux éléments législatifs à considérer, un projet type de règlement pour le CII;
 - Le MSSS souhaite harmoniser les règlements des instances relevant du conseil d'administration pour l'ensemble des établissements;
 - L'exécutif du CII du CIUSSS de l'Estrie – CHUS a adopté sans modification le projet type de règlement proposé par le MSSS;
 - Les règlements du CII entrent en vigueur après avoir été approuvés par le conseil d'administration;
 - Il est de la responsabilité du conseil d'administration d'approuver le règlement de régie interne du CII;
 - Le MSSS désire obtenir copie du règlement adopté pour validation;
 - L'assemblée générale du CII est prévue en mars 2016;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER :** Sous réserve de l'approbation du Ministère de la santé et des services sociaux du Québec et de l'assemblée générale du CII, les règlements de régie interne du Conseil des infirmières et infirmiers du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

6.1.4 Nomination d'un représentant du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au conseil d'administration du Centre de communication santé Estrie (CCSE)

Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS détient maintenant deux sièges sur le conseil d'administration du Centre de communication santé Estrie (CCSE), soit un détenu par l'ancienne agence et l'autre comblé par un établissement qui était le CHUS. L'un des sièges s'étant libéré, il y a nécessité d'effectuer la nomination d'un représentant du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, au conseil d'administration du CCSE.

La Direction des services généraux du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, ayant sous sa gouverne le volet préhospitalier, la gestion de la qualité des interventions de ce service ainsi que l'ensemble des services des urgences, est donc l'instance la mieux positionnée afin de représenter l'établissement.

Après échanges, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 452 – 2015-12-17

Relative à la nomination d'un représentant du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au conseil d'administration du Centre de communication santé Estrie (CCSE)

- ATTENDU QUE :**
- l'article 21 de la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (L.R.Q., cS-6.2) précise la composition du conseil d'administration du CCSE;
 - en vertu des codes et règlements du CCSE, le mandat des membres de son conseil d'administration vient à échéance aux deux ans;

- le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit nommer, selon l'article 21,4 de la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence, un membre représentant le collège de nomination « CIUSSS de l'Estrie – CHUS dont le territoire est desservi par le CCSE » pour siéger au sein du conseil d'administration;
- les mandats et responsabilités de la directrice des services généraux;
- la recommandation du directeur général adjoint du programme santé physique générale et spécialisée;
- il est de la responsabilité du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie –CHUS de nommer les personnes qui représenteront l'établissement;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE NOMMER : Mme Lyne Cardinal, directrice des services généraux, afin de siéger à titre de représentant du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au conseil d'administration du CCSE.

6.2 Affaires administratives

6.2.1 Addenda aux Codes d'éthiques des installations du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Le président invite M. Bruno Petrucci, directeur de la qualité de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, à donner de plus amples informations, au besoin, pour ce point.

Après échanges, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 453 – 2015-12-17

Relative à l'addenda aux Codes d'éthique des installations du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

- CONSIDÉRANT QUE :**
- l'article 233 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) prévoit qu'un établissement doit se doter d'un code d'éthique qui indique les droits des usagers et les pratiques et conduites attendues des employés, des stagiaires, y compris des résidents en médecine, et des personnes qui exercent leur profession dans un centre exploité par l'établissement à l'endroit des usagers;
 - l'article 10 de la Loi concernant les soins de fin de vie (RLRQ, c. S-32.0001) prévoit que le code d'éthique, adopté par un établissement en vertu de l'article 233 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, doit tenir compte des droits des personnes en fin de vie;
 - le code d'éthique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS est en cours d'élaboration;
 - la pertinence d'adopter un addenda aux codes d'éthique des installations, en attendant l'adoption du code d'éthique du CIUSSS de l'Estrie- CHUS;
 - la recommandation du Bureau de direction formulée lors de sa rencontre tenue le 4 décembre 2015;
 - le conseil d'administration a la responsabilité d'adopter le code d'éthique de l'établissement;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER : L'addenda proposé aux codes d'éthique des installations du CIUSSS de l'Estrie - CHUS afin de tenir compte des droits des personnes en fin de vie.

6.2.2 Contrat maître d'entretien avec la société Philips

Le président invite M. Pierre-Albert Coubat, directeur des ressources financières et de la logistique, à présenter ce point à l'ordre du jour.

Ce contrat maître a été négocié de gré à gré avec pour objectif de regrouper tous les contrats en vigueur pour les équipements d'imagerie médicale Philips pour toutes les installations du CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Des valeurs ajoutées sont obtenues par ce contrat maître au niveau opérationnel, gestion du contrat et au niveau budgétaire. Une économie potentielle de 470 500 \$ est envisagée avec ce contrat maître sur la durée totale du contrat.

Après échanges, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 454– 2015-12-17
Relative au contrat maître d'entretien avec la société Philips

- ATTENDU QUE :**
- Le règlement de régie interne du conseil d'administration prévoit que tout acte, document ou écrit, dont l'engagement prévu au budget autorisé est de 500 000\$ et plus, doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration;
 - La valeur du contrat d'entretien à être signé avec Philips qui est supérieur à 500 000 \$;
 - Les économies potentielles qui résulteront de ce contrat;
 - Cet engagement est prévu au budget autorisé;
 - La recommandation du directeur des ressources financières et de la logistique;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER : L'établissement à signer un contrat d'entretien avec Philips pour la somme de 3 876 470 \$;

- DE DÉSIGNER :**
- Mme Patricia Gauthier, présidente-directrice générale;
 - Mme Johanne Turgeon, présidente-directrice générale adjointe;
- à titre de signataires autorisées pour ce contrat.

Une motion de félicitations est faite à la direction des ressources financières pour l'obtention de ce contrat.

6.3 **Affaires universitaires**

Aucun point n'est présenté.

7.0 **Points de discussion**

7.1 **Portrait de la main-d'œuvre du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

Le président invite M. Gilles Michaud, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à prendre la parole pour présenter ce point et répondre aux questions.

L'actualisation du projet de loi 10 et les changements importants opérés pour fusionner l'ensemble des établissements de l'Estrie dans une entité CIUSSS de l'Estrie – CHUS, constitue une transformation majeure. De par la nature de ses services, les ressources humaines constituent la ressource première du CIUSSS.

Ainsi, il est important de bien saisir l'état de situation entourant la main-d'œuvre, de bien comprendre sa composition, les vulnérabilités et certains coûts associés.

De plus, le MSSS a demandé aux établissements de produire un plan prévisionnel des effectifs (PPE) pour le 30 novembre 2015 et une appréciation qualitative du PPE pour la mi-janvier 2016.

Avec l'ensemble de ces données (PPE, portrait RH, analyses qualitatives et coûts) le CIUSSS de l'Estrie - CHUS sera en mesure d'avoir un diagnostic plus juste et de déployer des stratégies CIUSSS en termes de gestion de la main-d'œuvre.

Après échanges, les membres conviennent d'adopter cette résolution.

RÉSOLUTION : CA 458- 2015-12-17

Relative au portrait de la main-d'œuvre du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

- ATTENDU :**
- Les modifications importantes à effectuer dans la gestion des ressources humaines à la suite de la création du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
 - Le portrait de la main-d'œuvre présenté aux membres du conseil d'administration;
 - Les enjeux de ressources humaines identifiés;
 - Les exigences législatives et organisationnelles;
 - La responsabilité du conseil d'administration de s'assurer de l'utilisation économique et efficiente des ressources humaines;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PRENDRE ACTE: du portrait de la main-d'œuvre

D'ADOPTER Les priorités suivantes, en lien avec la gestion des ressources humaines :

- Assurance-salaire;
- Temps supplémentaire;
- Analyse des vulnérabilités de main-d'œuvre (PPE, analyse qualitative, croisement avec les autres indicateurs);
- Gestion optimale de la disponibilité dans un contexte de fusion et de maintien des dispositions locales;
- Réorganisations des effectifs :
 - Directions administratives (optimisation de 300 ETC);
 - Directions cliniques.
- Poursuivre les travaux demandés par le MSSS en lien avec l'entente de gestion.

7.2 Résultats financiers après huit (8) périodes se terminant le 12 novembre 2015.

Le président invite M. Pierre-Albert Coubat, directeur des ressources financières et de la logistique, à présenter les résultats financiers après huit périodes.

Monsieur Coubat rappelle les cibles de compression établies par le ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) et le plan du CIUSSS de l'Estrie - CHUS pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire durable. De plus, il explique les résultats à la huitième période financière et la démarche budgétaire, qui comprend le sommaire des actions accomplies et les prochaines étapes.

7.3 Tableau de bord après sept (7) périodes

Le président invite Mme Johanne Turgeon, présidente-directrice générale adjointe, à présenter les faits saillants du tableau de bord après sept périodes se terminant le 17 octobre 2015.

Lors de la présentation, elle attire l'attention des membres sur deux éléments particuliers, soit l'accès à un médecin de famille et à la médecine spécialisée et les programmes santé mentale et jeunes en difficulté. Ces deux cibles sont des priorités organisationnelles pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Des actions précises sont mises en place pour améliorer les résultats.

7.4 Planification stratégique 2015-2020 du MSSS

Madame Turgeon poursuit sa présentation et explique qu'en novembre 2015, le ministre de la santé et des services sociaux et la ministre déléguée déposaient et diffusaient la planification stratégique 2015-2020. Vingt-deux objectifs, avec des cibles, ont été identifiés afin de favoriser l'accès et la qualité des services. Un certain nombre d'indicateurs sont à développer pour bien mesurer l'évolution. Pour certains autres, la performance est connue au 31 mars 2015 ou même à la période sept (7) de l'année en cours. Des actions sont à développer au sein des directions du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour évoluer vers chacune de ces cibles.

Le conseil d'administration devra revoir ses priorités 2016-2017 afin d'établir un plan d'action découlant du plan stratégique ainsi que de l'entente de gestion.

8.0 Information des comités et instances du conseil d'administration et de la PDG

8.1 Comité régional des services pharmaceutiques (CRSP) – Présentation de la structure et des enjeux

Le président invite M. Patrice Lamarre, membre du conseil d'administration issu du CRSP, chef du département de pharmacie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et membre de l'exécutif du CRSP, à faire la présentation au nom du président du CRSP qui ne pouvait être présent.

Monsieur Lamarre présente, avec un visuel projeté sur le grand écran, la présentation qui se décline en six points, soit :

1. Le CRSP : origine, composition et mandat;
2. Les membres actuels du CRSP;
3. L'évolution des travaux du CRSP;
4. La Loi 41, Loi modifiant la loi sur la pharmacie;
5. Les enjeux actuels et solutions d'avenir;
6. Le portrait statistique régional,

8.2 Comité des usagers et des comités internes (CUCI) - Présentation de la structure et des enjeux

Le président invite M. Normand Bernier, président du Comité des usagers du centre intégré et président du comité des usagers de Memphrémagog, à faire la présentation de la structure du comité des usagers et à répondre aux questions le cas échéant.

Monsieur Bernier fait état de la raison d'être d'un comité des usagers selon l'Article 209 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS) et du budget qui doit lui être accordé à même le budget de fonctionnement de l'établissement. Il explique en détail le mandat, la mission et la composition du Comité des usagers du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Monsieur Bernier termine en soulignant la bonne collaboration de la haute direction du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

8.3 Comité d'accès en langue anglaise

Le président invite Mme Johanne Turgeon à présenter ce point et à répondre aux questions, s'il y a lieu.

Le 27 novembre, le MSSS a informé la haute direction de l'établissement de la suspension temporaire des démarches et des orientations dans la mise en place du comité aviseur services en langue anglaise. Par conséquent, deux fiches d'activités à réaliser ont été retirées temporairement du cahier de charge III.

Selon une correspondance écrite à venir, les statuts et règlements révisés du comité provincial seraient transmis par le MSSS en mai 2016. Un exercice de révision serait alors demandé aux instances locales pour réviser leurs règlements en cohérence avec ceux du provincial. Par la suite, l'établissement sera en mesure d'initier le processus d'appel de candidatures afin de constituer le comité aviseur. Selon l'échéancier provisoire, celui-ci pourrait donc entrer en fonction en septembre 2016.

Une mise à jour du programme d'accès des services en langue anglaise, adopté en mars 2015, sera présentée pour adoption au conseil d'administration en mars 2016. L'objectif de cette démarche est d'inclure les territoires de la Pommeraie et de la Haute-Yamaska et d'adapter les vocables utilisés en fonction de l'adoption de la Loi 10. Par ailleurs, le MSSS est actuellement à réviser le cadre de référence provincial afin que l'ensemble des CISSS/CIUSSS puisse réviser leur programme d'accès de façon harmonisée. Il est à prévoir que l'établissement devra procéder à une révision du programme d'accès à l'automne 2017.

Parallèlement, le MSSS a interpellé le CIUSSS de l'Estrie - CHUS afin qu'il soit un site pilote dans l'objectif d'établir les paramètres des prochaines normes et critères et d'établir les exigences et les attentes d'accès aux services de santé et services sociaux pour la population d'expression anglaise au Québec.

9.0 Divers

9.1 Dépôt de la planification des ordres du jour du conseil d'administration 2015-2016

La mise à jour de la planification des ordres du jour est déposée. Il est à noter que la prochaine séance plénière et ordinaire aura lieu à Sherbrooke et se tiendra au complexe Saint-Vincent-de-Paul. Aussi, une visite du centre de réadaptation de l'Estrie sera organisée.

9.2 État de situation en lien avec l'arrivée des réfugiés syriens

Le président invite Dr Stéphane Tremblay, directeur général adjoint – programme santé physique générale et spécialisée, à présenter un état de situation. À ce jour, quelques immigrants ont été accueillis à Sherbrooke et d'autres sont attendus d'ici la fin décembre 2015, mais le nombre est inconnu. Les deux cliniques de réfugiés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS (Sherbrooke et Granby) sont fins prêtes pour accueillir ces gens.

10.0 Huis clos

Le président demande le huis clos pour ces points à l'ordre du jour, les invités quittent la salle. Cependant, Monsieur Denis Beaulieu, Commissaire aux plaintes et à la qualité des services, Dr Stéphane Tremblay, directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée, M. Gilles Michaud, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques et M. Pierre-Albert Coubat, directeur des ressources financières et de la logistique, **sont présents** pour présenter les points qui les concernent.

10.1 Échange avec le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Monsieur Denis Beaulieu porte à l'attention des membres une situation particulière.

10.2 Situation concernant un médecin

Docteur Stéphane Tremblay informe les membres d'une situation concernant la radiation d'un médecin.

10.3 Nominations de cadres supérieurs

Monsieur Gilles Michaud présente les nominations et Docteur Tremblay et Monsieur Coubat complètent les informations.

Après échanges, le président fait lecture des projets de résolution.

RÉSOLUTION : CA 455 – 2015-12-17

Relative à la nomination au poste de directeur adjoint à la *Direction des soins infirmiers*

- ATTENDU QUE :**
- le plan d'organisation de l'établissement prévoit le poste de directrice adjointe des soins infirmiers – volet regroupement des clientèles hospitalisées;
 - le poste de directrice adjointe des soins infirmiers – volet regroupement des clientèles hospitalisées est vacant;
 - le processus d'affichage et de dotation des postes est effectué en concordance avec les orientations du ministère;
 - la candidature retenue correspond au profil recherché en lien avec les défis à venir au sein de notre établissement;
 - les qualités professionnelles et personnelles de Mme Manon Larivière;
 - le conseil d'administration est responsable de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE NOMMER : Madame Manon Larivière au poste de directrice adjointe à la direction des soins infirmiers du CIUSSS de l'Estrie- CHUS.

RÉSOLUTION : CA 456 – 2015-12-17

Relative à la nomination au poste de directeur adjoint à la *Direction des ressources financières et logistique*

- ATTENDU QUE :**
- le plan d'organisation de l'établissement prévoit le poste de directeur adjoint à la Direction des ressources financières et logistique;
 - le poste de directeur adjoint à la Direction des ressources financières et logistique est vacant;
 - le processus d'affichage et de dotation des postes est effectué en concordance avec les orientations du ministère;
 - la candidature retenue correspond au profil recherché en lien avec les défis à venir au sein de notre établissement;
 - les qualités professionnelles et personnelles de Mme Julie Tremblay;
 - le conseil d'administration est responsable de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE NOMMER : Madame Julie Tremblay au poste de directrice adjointe à la Direction des ressources financières et logistique du CIUSSS de l'Estrie- CHUS.

10.4 Évaluation de la rencontre et retour sur la dernière évaluation

Le président présente les résultats de l'évaluation de la séance ordinaire du 26 novembre dernier. Il invite les membres à compléter le questionnaire d'évaluation, qu'ils ont reçu au début de la séance, et de le remettre à Madame Massé. Un retour sur les résultats leur sera fait au prochain conseil d'administration, lors du huis clos, le 4 février 2016.

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.

Jacques Fortier, président

Patricia Gauthier, secrétaire